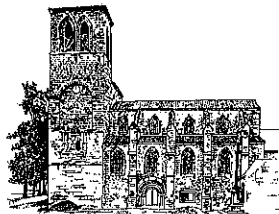


MAIRIE de MANGLIEU

10, place de l'Abbatiale
63270 MANGLIEU

Téléphone 04 73 71 52 01
E-mail : mairie.manglieu@wanadoo.fr



Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 063-216302059-20241217-20241217003-DE



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/12/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation
09/12/2024

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././...

et publication du :

...././...

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BROUSSE Michèle.

Etaient présents :

M. BOUCHICHE Laurent, Mme BROUSSE Michèle, Mme BRUT Emmanuelle, M. BRUT Vincent, M. PAGES Patrice, M. VERMOREL Julien, Mme WALRAND Andrée

Procuration(s) :

Mme LEGRIX Nathalie donne pouvoir à Mme BROUSSE Michèle, M. MONTI Christian donne pouvoir à M. BOUCHICHE Laurent

Etai(ent) absent(s) :

Mme DELTOUR Mélissa

Etai(ent) excusé(s) :

M. FAURE Francis, Mme LEGRIX Nathalie, M. MONTI Christian

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme WALRAND Andrée

Numéro interne de l'acte : 2024-12-17-003

Objet : Montant du loyer du bail civil pour le local France Télécom pour l'année 2025

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un bail civil a été signé avec France Télécom concernant le local cadastré AT 134 de 19 m² destiné à l'installation et l'exploitation des équipements du réseau de communications électroniques de France Télécom.

Dans son article 4 le bail prévoit une indexation du prix du loyer s'élevant à 300 € par an au 1^{er} janvier de chaque année sur la variation de l'indice national trimestriel du coût de la construction publié par l'INSEE en comparant le dernier indice publié au 1^{er} janvier avec le dernier indice publié le 1^{er} janvier de l'année précédente (indice du 2^{ème} trimestre de l'année).

Le coût de la construction publié par l'INSEE pour le 2^{ème} trimestre 2024 est de 2205 soit une évolution de 3,86 % par rapport à l'indice du 2^{ème} trimestre 2023 (2123).

En 2024 le loyer était après réévaluation de 394,63 €.

Pour l'année 2025 le loyer sera donc révisé de la façon suivante :

$394,63 \text{ €} + 3,86 \% = 409,86 \text{ €}$

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'appliquer cette indexation pour le loyer 2025.

MAIRIE DE MANGLIEU

Ouverture du secrétariat de mairie les lundi, mardi et jeudi

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MANGLIEU
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

